

PLUi d'Aix-en-Provence : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 26 août 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 6 mars 2026. Il délimite 321 zones, dont 181 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 26 août 2026.

- Le PLUi d'Aix-en-Provence s'applique dans sa version du 6 mars 2026 ; nous publions 18 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 321 zones : 181 urbaines (U), 21 à urbaniser (AU), 68 agricoles (A) et 51 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Aix-en-Provence occupe le rang 1 par le nombre de zones délimitées : 269 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 2 608 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Aix-en-Provence depuis 2013, pour 15 442 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	321 zones
Zones urbaines (U)	181 zones
Zones à urbaniser (AU)	21 zones
Zones agricoles (A)	68 zones
Zones naturelles (N)	51 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	6 mars 2026
Partition GPU	DU_200054807_B
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/18-extraits-DU_200054807_B/e8f6b5b1a8c6ca2e5caec8cd5334d2f3/200054807_reglement_20260306_B.pdf
Règles extraites	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche
Ce que nous avons pu lire	

Les risques naturels et technologiques à Aix-en-Provence

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes

n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/aix-en-provence-13001>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Aix-en-Provence : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Plans de prévention des risques naturels prescrits

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

[https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053876314)

JORFTEXT000053876314

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Rupture de barrage, Transport de marchandises dangereuses, Affaissement minier

28 reconnaissance

13 juin 2023

Inondations et/ou Coulées de Boue

4 plans

Feu de forêt, Inondation, Mouvement de terrain

1 plan

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques

21 septembre 2026

Le site patrimonial remarquable d'Aix-en-Provence

Sites patrimoniaux remarquables

2 sites

Plan de gestion en vigueur

PSMV, ZPPAUP

Première protection créée le

17 décembre 1964

Plan en vigueur du

27 juin 2012

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

PSMV, UA, UBb, UDa, UDa1, UDa2, UE, UEa, UEb, UEc, UEm, UE, UFa, UG, UGa, UI, UId, UIm, UP, US16, 1AU, UDa2, 1AU-UE, 1AU-UEa, 1AU-UEm, 1AU-UId, US2, US3, US4, US5, US5a, US6, US7, UT, 1AU-UP, 1AUSa1, 1AUSa2, 1AUSa3, 2AU, 2AUe

Nomenclature des zones à urbaniser

Situation administrative

Code INSEE

13001

Code postal

13080

Intercommunalité

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Département

Bouches-du-Rhône

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

321 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

321 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

321 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Éguilles (6,6 km)

52 zones

Ventabren (6,8 km)

36 zones

Le Tholonet (9,6 km)

46 zones

Cabriès (9,8 km)

107 zones

Bouc-Bel-Air (10,4 km)

122 zones

Meyreuil (10,5 km)

85 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN - ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/aix-en-provence-13001>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Aix-en-Provence : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Saint-Cannat (10,8 km)	53 zones
Saint-Marc-Jaumegarde (10,9 km)	44 zones
Coudoux (10,9 km)	34 zones
Venelles (11,1 km)	50 zones
Gardanne (11,7 km)	116 zones
Beaurecueil (13,0 km)	16 zones
Vitrolles (13,7 km)	125 zones
Le Puy-Sainte-Réparate (13,7 km)	84 zones
Simiane-Collongue (14,0 km)	32 zones
Rognes (14,8 km)	62 zones
Meyrargues (15,1 km)	47 zones
Châteauneuf-le-Rouge (15,5 km)	47 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/aix-en-provence-13001>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.